Hôpital Universitaire
M. le pharmacien gérant
1 rue Jean Jaurès
92 800 Puteaux

Objet : Arrêt des robinets «PRESENCE » de type G1 sur bouteilles d'oxygène

Paris, le 13 février 2006

Madame, Monsieur, Cher confrère,

Lors des opérations de contrôles de ses bouteilles et suite à un signalement d'incident, Air Liquide Santé France a identifié un dysfonctionnement du robinet détendeur-débitmètre de première génération, type G1, équipant encore certaines bouteilles *PRESENCE*.

Afin de prévenir tout risque de dysfonctionnement et en accord avec l'AFSSAPS, Air Liquide Santé France a décidé d'arrêter l'utilisation des bouteilles équipées du robinet G1.

Air Liquide Santé France souhaite procéder au retrait des bouteilles concernées et effectuer progressivement leur remplacement par une autre version de bouteilles *PRESENCE*, équipées d'un robinet de conception et de génération différentes, de type G2, déjà couramment en service et / ou des bouteilles standard.

Afin de réaliser ce retrait, nous vous demandons de bien vouloir suivre les instructions suivantes.

## I. Bouteilles concernées : identification

Les bouteilles de type *PRESENCE* concernées, équipées du robinet G1, possèdent un volet d'obturation pivotant latéralement qui <u>recouvre totalement les 2 orifices d'utilisation lorsque le robinet est en position « fermé ».</u>

Si le robinet est en position « ouvert », les 2 orifices (sortie olive et prise crantée) sont visibles et accessibles.

Ces bouteilles peuvent être indifféremment en aluminium ou en acier.

Attention: les autres bouteilles *PRESENCE* (sans volet d'obturation) laissant visibles les 2 orifices lorsque le robinet est en position « fermé » sont de conception différente et ne sont pas concernées par le retrait.



Notre système de traçabilité indique que vous disposez, à la date de ce courrier, des bouteilles **indiquées en annexe**. Il est toutefois possible qu'entre temps, vous ayez déjà rendu certaines bouteilles précisées dans ce tableau.

## II. Mise à l'écart des bouteilles concernées

Les bouteilles identifiées et repérées par vos services avec un marquage spécial (une étiquette portant la mention « RETRAIT » ou une coiffe rouge qui vous sera remise par Air Liquide Santé) ne doivent plus être utilisées. Elles doivent être retirées des services utilisateurs et être mises en attente de reprise sur l'emplacement habituellement réservé aux gaz à usage médical.

## III. Remplacement des bouteilles concernées par Air Liquide Santé France

Soucieux d'apporter une attention constante et particulière à votre sécurité et à celles de vos patients, Air Liquide Santé France et tous ses collaborateurs resteront totalement à votre écoute afin de répondre à toutes vos questions ainsi que pour vous aider au bon déroulement de cette opération.

Un interlocuteur de notre Laboratoire pharmaceutique régional prendra personnellement contact avec vous dans la semaine qui suivra ce courrier afin de vous préciser les modalités de remplacement des produits concernés.

Air Liquide Santé France a également mis en place un N° VERT à votre disposition du lundi au vendredi, de 9H à 19H : **0 800 800 039**.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration et de votre compréhension qui faciliteront le bon déroulement de cette opération.

Très attaché à vous satisfaire pleinement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur et Cher Confrère, à l'expression de mes salutations distinguées,

PJ : Annexe indiquant les emballages concernés

Jean Louis BLANCHARD Pharmacien Responsable Air Liquide Santé France

PJ: annexe

## **ANNEXE**

Etablissement:

<>

